



Communauté de Communes du  
**Caudrésis - Catésis**

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

-----  
**SEANCE DU 04 DECEMBRE 2017 - 18h00**

**Délibération N°2017/149**

**Date de convocation : 21 novembre 2017**

**Nombre de conseillers en exercice : 74**



**L'an deux mille dix-sept, le 04 décembre à dix-huit heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis se sont réunis à la Salle des Fêtes d'Avesnes les Aubert, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Serge SIMEON, Président de la Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis.**

Avesnes-Les-Aubert

Bazuel

Beaumont-en-Cis

Beauvois-en-Cis

Bertry

Bethencourt

Bévilillers

Boussières-en-Cis

Briastre

Busigny

Carnières

Catillon-sur-Sambre

Cattenières

Caudry

Caulley

Clary

Dehéries

Élincourt

Estourmel

Fontaine-au-Pire

Haucourt-en-Cis

Honnechy

Inchy-en-Cis

La Groise

Le Cateau-Cambrésis

Le Pommereuil

Ligny-en-Cis

Malincourt

Maretz

Maurois

Mazinghien

Montay

Montigny-en-Cis

Neuvilly

Ors

Quiévy

Rejet-de-Beaulieu

Reumont

Saint-Aubert

Saint-Benin

Saint-Hilaire-Lez-Cambrai

Saint-Souplet-Escaufourt

Saint-Vaast-en-Cis

Troisvilles

Villers-Outréaux

Walincourt-Selvigny

**Etaient présents (60 titulaires - 3 suppléants) :**

Alexandre BASQUIN

Jean-Félix MACAREZ

Jacques OLIVIER

Pierre-Henri DUDANT

Thierry WALEMME (S)

Agnès BERANGER

Denis COLLIN

Anne Sophie MERY – DUEZ

Alain RIQUET

Alain GOETGHELUCK

Pierre LAUDE

Jean Marc GOSSART (S)

Karine ELOIR

Annie DORLOT

Pascal FOULON

Laurence RIBES

Jacky DUMINY

Daniel CATTIAUX

Henri QUONIOU

Jean-Paul CAILLIEZ

Chantal WAYEMBERGE – MAILLY Isabelle PIERARD

Denise LESAGE

Hubert DEJARDIN

Nathalie GAVE

Gérard LENOBLE

Francis LEBLON

Didier BONIFACE

Régine DHOLLANDE

Bernard POULAIN

Martine THUILLEZ

Gérard TAISNE

Bernard PLET

Bertrand LEFEBVRE

Charles BLANGIS

Joseph MODARELLI

Jeanine TOURAINNE

Michel GOUVART (S)

Daniel BLAIRON

Véronique NICAISE

Stéphane JUMEAUX

Axelle DOERLER

Vincent WAXIN

Yannick HERBET

Christian PAYEN

Christian PECQUEUX

Dominique LAMOURET

Frédéric BRICOUT

Pierre LEVEQUE

Liliane RICHOMME

Sandrine TRIOUX

Gilles PELLETIER

Jean-Claude GERARD

Jean-Louis CAUDRELIER

Laurent COULON

Serge SIMEON

Michel HENNEQUART

Didier BLEUSE

Augustine NOIRMAIN

Maurice DEFAUX

Pascal ROELS

Daniel FIEVET

Brigitte ROLAND BEC

**Membre Excusé (0):**

**Membres Absents (7) :** Jean-Pierre THIEULEUX, Bruno MANNEL, Marc DUFRENNE, Marc PLATEAU, Pascal LEVEQUE, Pascal COQUELLE, Jean-Pierre RICHEZ

**Membres ayant donné procuration (4):** Virginie LE BERRIGAUD à Yannick HERBET, Alban BAJODEK à Martine THUILLEZ, Arnaud LORAND à Régine DHOLLANDE, Brigitte PRUVOST à Liliane RICHOMME,

Madame Karine ELOIR est élue secrétaire de séance.

**DELIBERATION N°2017/149 – Objet : Demande de subventions des associations des Offices de Tourisme**

Monsieur Jean-Paul CAILLIEZ, Vice-Président en charge du tourisme informe l'assemblée des demandes de subventions de fonctionnement des associations des Offices de Tourisme du Cateau et Caudry au titre de l'année 2017.

Monsieur le Vice-Président informe l'assemblée des montants sollicités par les associations, à savoir :

- 1 000 € pour l'association Les Amis du Pays de Matisse
- 1 000 € pour l'Office de Caudry

Considérant les missions dévolues à chacune des structures,

Considérant la prise en charge des dépenses de personnel par la CCCC,

Considérant la prise en charge de diverses dépenses par les associations respectives,

Monsieur le Vice-Président propose donc à l'assemblée de bien vouloir autoriser le versement de ces subventions.

L'assemblée est invitée à se prononcer sur ce point

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

Certifié exécutoire par le Président  
Compte tenu de l'envoi en Sous-Préfecture  
Le 11 décembre 2017 et de la publication  
Vu,

Pour expédition conforme  
Caudry, le 11 décembre 2017  
Le 11 décembre 2017

Le Président,  
Maire du CATEAU CAMBRESIS  
Conseiller Régional

Serge SIMEON

**IMPORTANT**

*DELAI ET VOIES DE RECOURS : Conformément à l'article R421 - 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.*